



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil des gouverneurs – Session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA

Rome, 19-20 février 2003

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ADMINISTRATIF DU FIDA POUR 2003

1. Conformément à la note 1 page ii du Programme de travail et budget administratif du FIDA pour 2003 (document GC 26/L.6), le Conseil des gouverneurs est invité à approuver le budget sur la base du taux de change de l'euro le plus récent. À l'époque où le budget a été établi, le taux de change retenu, d'après la moyenne prévue pour 2003, était de 1,070 EUR pour 1,00 USD.
2. Le taux le plus récent sur le marché de Londres étant de 1,072 EUR pour 1,00 USD, le Président recommande au Conseil des gouverneurs d'adopter ce taux pour recalculer le budget administratif du FIDA pour 2003.
3. En conséquence, au quatrième paragraphe du projet de résolution figurant à la page ii du document GC 26/L.6, le montant indiqué pour le budget administratif du FIDA en 2003 restera inchangé, soit 45,2 millions de USD.

PROJET DE RÉOLUTION RELATIVE AU BUDGET ADMINISTRATIF DU FIDA POUR 2003

Résolution .../XXVI

Budget administratif du FIDA pour 2003

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Considérant l'article 6, section 10 de l'*Accord portant création du FIDA* et l'article VI du *Règlement financier du FIDA*;

Notant qu'à sa soixante-dix-septième session le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail du FIDA pour 2003 à hauteur de 342,4 millions de DTS et un montant total de 27,6 millions de USD pour le Mécanisme de financement du développement des programmes;

Au vu de l'examen du budget administratif du FIDA proposé pour 2003, effectué par le Conseil d'administration à sa soixante-dix-septième session;

Approuve le budget administratif du FIDA pour 2003, tel que figurant dans le document GC 26/L.6, d'un montant de 45,2 millions de USD calculé sur la base du taux de change de 1,072 EUR pour 1,00 USD, et autorise en outre le Conseil d'administration à approuver tout financement encore nécessaire après réception des contributions volontaires pour financer l'évaluation indépendante externe du FIDA, montant qui figurerait à titre de dépense exceptionnelle dans le budget administratif proposé pour 2003; et

Décide qu'au cas où en 2003 la valeur moyenne du dollar des États-Unis par rapport à l'euro s'écarterait du taux de change utilisé pour le calcul du budget, le montant total de l'équivalent en dollars des États-Unis des dépenses budgétaires en euros serait ajusté en proportion de l'écart entre le taux effectif de 2003 et le taux budgétaire.